

## 2023 : le geste de tri des emballages ménagers progresse en région Grand Est

En 2023, les habitants de la région Grand Est ont trié en moyenne **81 kg** d'emballages ménagers et papiers. Classée 6<sup>ème</sup> région au niveau national, la région Grand Est progresse de 3,5% sur les emballages ménagers (légers + verre) par rapport à 2022. Une performance qui se confirme à l'échelle nationale, et qui s'explique notamment par la collecte en hausse des emballages en plastique et en carton. Ces résultats valident la stratégie de simplification du geste de tri et appellent l'activation de tous les autres leviers de performance pour accélérer vers le 100% solutions.

### Le tri des emballages progresse sur l'ensemble de la région Grand Est

Les habitants de la région Grand Est ont trié en moyenne 81 kg d'emballages ménagers et papiers par habitant en 2023. En détail, il s'agit de 63 kg d'emballages ménagers - emballages légers et verre - (+ 3,5 % vs 2022) et de 18 kg de papiers triés par habitant (-8,8 % vs 2022).

Le tri des emballages légers (acier, aluminium, carton, plastique) a progressé de +13,3 % comprenant notamment une hausse de + 20 % du tri des emballages en plastique.

En parallèle, le volume d'emballages en verre triés a baissé en région Grand Est (-2,8 %), comme à l'échelle nationale. Cela s'explique notamment par une baisse de -2,5% du gisement mis en marché en 2023.

Concernant les papiers graphiques, les habitants du Grand Est en ont trié en moyenne 18 kg en 2023, un chiffre en baisse (-9 %) à mettre en perspective avec la baisse structurelle des papiers mis en marché, (-11%), sous l'effet notamment de la fin des prospectus publicitaires et du recul du marché de la presse papier.

A l'échelle de chaque département, la dynamique du tri des emballages ménagers et papiers se confirme dans la moitié des départements :

Département	Emballages ménagers triés* par hab. / an	Evolution performances emballages ménagers 2023 vs 2022	Papiers triés par hab. / an	Evolution performances papiers 2023 vs 2022	Total emballages ménagers et papiers triés par hab. / an	Evolution performances emballages ménagers et papiers 2023 vs 2022
Ardennes	<b>60,3 kg</b>	+0,8 %	<b>11,4 kg</b>	-34,3 %	<b>71,7 kg</b>	-7 %
Aube	<b>61,4 kg</b>	+4,4 %	<b>14,9 kg</b>	-1,7 %	<b>76,3 kg</b>	+ 3,2 %
Marne	<b>66,7 kg</b>	+8 %	<b>12,9 kg</b>	-11,3 %	<b>79,6 kg</b>	+4,4 %
Haute-Marne	<b>65,5 kg</b>	+9,7 %	<b>16 kg</b>	-5,9 %	<b>81,5 kg</b>	+6,2 %
Meurthe et Moselle	<b>57,3 kg</b>	+0,5%	<b>15,6 kg</b>	-8,8 %	<b>72,9 kg</b>	-1,6 %
Meuse	<b>66,3 kg</b>	+1%	<b>16,1 kg</b>	-7,8 %	<b>82,4 kg</b>	-0,9 %
Moselle	<b>60,9 kg</b>	+9,6 %	<b>16,6 kg</b>	-2,3%	<b>77,5 kg</b>	+6,8 %
Bas-Rhin	<b>58 kg</b>	-1,9 %	<b>22,5 kg</b>	-9,8 %	<b>80,5 kg</b>	-4,2 %
Haut-Rhin	<b>68,9 kg</b>	+2,2 %	<b>21,2 kg</b>	-12,4 %	<b>90,1 kg</b>	-1,6 %
Vosges	<b>75,8 kg</b>	+5,4 %	<b>20,4 kg</b>	-1 %	<b>96,2 kg</b>	+3,9 %

\*emballages légers et verre

## **Le geste de tri simplifié explique cette année encore, la progression régionale !**

Le déploiement de la simplification du geste de tri a été finalisé en 2023, avec 15 millions de Français supplémentaires concernés par ce dispositif, dont 3 millions dans le Grand Est.

Sa mise en place progressive sur le territoire a notamment permis une montée en puissance du tri et du recyclage des emballages en plastique tout au long de l'année. Une nouvelle de bon augure alors qu'a été inauguré en juin 2024 le second centre de sur-tri national de Citeo à Epinal en partenariat avec Suez, permettant de prendre en charge les nouveaux plastiques collectés dans le cadre de la simplification du tri – comme les pots de yaourt en polystyrène (PS) – et de les orienter vers [les filières de recyclage en boucle fermée qui seront opérationnelles dès 2025](#). Ce projet permet de surtrier environ 25 000 tonnes d'emballages en plastique par an, et représente un investissement total pour ce projet de 19 millions d'euros, dont 15 millions financés par Citeo

## **Le tri Hors Foyer, un enjeu majeur pour maintenir la propreté dans l'espace public**

Dans la région Grand Est, la ville de Thionville, lauréate de l'AMI Hors Foyer, a installé en mai 2023 dans ses parcs et jardins 17 abris-bacs pour le tri des emballages accompagnés par une signalétique et une charte graphique adaptée.

Dans le cadre du **Plan de Lutte Contre les Déchets Abandonnés**, Citeo a signé 178 conventions avec les collectivités du Grand Est. Cet accompagnement repose sur des initiatives concrètes :

- Le Grand Reims va percevoir environ 800 000 euros d'aide par an pour lutter contre les déchets d'emballages abandonnés et rendre les espaces publics plus propres. Plusieurs actions sont déjà engagées par la Communauté urbaine, comme la mise en place d'un dispositif de gratification du geste de tri des emballages (bouteilles plastiques, canettes métalliques, briques alimentaires), via des automates pour améliorer la propreté de l'espace public ou encore de la création d'une Brigade Environnementale Intercommunale.
- La ville de Colmar s'est engagée dans un plan de lutte contre les déchets abandonnés dès 2023 dans le but d'étudier, prévenir et agir sur le geste d'abandon des déchets d'emballages. Avec une aide de 880 000 euros à l'année, la ville a notamment formé une équipe spécialisée de deux agents enquêteurs afin d'assurer la sensibilisation et la verbalisation des dépôts illégaux de déchets et les dépôts contraires aux règlements sur la ville de Colmar.

**En Moselle, pour améliorer la qualité et les performances du tri**, Citeo a accompagné les adhérents du SYDEME dans la transformation de leur dispositif de collecte. L'ancien « sac orange » a laissé la place à des sacs/bacs ou points de collecte de proximité comme à la CA de Sarreguemines Confluence. En moyenne c'est +10kg/hab d'emballages légers, via 11 dossiers d'appel à projet soit +1,4 millions d'€ de financement, des conteneurs et de la communication pour plus de tri et plus de recyclage.

## **Des leviers complémentaires à activer pour agir plus vite et plus fort**

Si la collecte sélective de tous les emballages plastiques et le développement de nouvelles filières démontrent leur effet positif sur les performances de tri et de recyclage des emballages ménagers, il reste plusieurs leviers de performance à activer pour atteindre les objectifs nationaux et européens en la matière : accélérer le déploiement de la tarification incitative ; passer le réemploi à l'échelle ; lancer le développement de la collecte séparée des cartons en apport volontaire ; développer le tri et la collecte hors-foyer...

Citeo appelle une nouvelle fois l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale et territoriale à se mobiliser, se concerter et se saisir de ces solutions pour réduire plus vite et plus fort l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers.

## **A l'échelle nationale : progression du tri des emballages et de leur taux de recyclage !**

Les Français ont trié l'an dernier en moyenne 58 kg d'emballages ménagers par habitant, soit 1 kg de plus qu'en 2022. En détail, il s'agit de 25 kg d'emballages légers (+12% vs 2022) et de 33 kg d'emballages en verre.

Cette progression du tri des Français a notamment permis la progression **du taux de recyclage des emballages ménagers en 2023, pour atteindre un nouveau palier : 67%**. Outre la préservation des ressources naturelles, ce sont ainsi 2,3 tonnes de CO2 qui ont été évitées dans l'atmosphère, l'équivalent de 8400 allers/retours Paris-New-York.

Le tri des papiers graphiques s'élève quant à lui à 14 kg par habitant, pour un taux de recyclage de 63%.

**Contacts presse - Agence L&A pour Citeo : [citeo.regions@lamerie-rp.fr](mailto:citeo.regions@lamerie-rp.fr)**

Sabrina Savary - 07.85.63.59.09

Gaëlle Baribaud - 06.31.90.24.27

## **A propos de Citeo**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.